

Les opérateurs de marquage contre le vol agréés

Après l'avis technique favorable de l'Apic - Association de promotion et d'identification des cycles et de la mobilité active, cinq opérateurs de marquage ont été agréés par le Ministère de la transition écologique.

Ces agréments, attribués pour une durée « **d'un an renouvelable par tacite reconduction pendant 6 ans** », ont été délivrés par arrêté (les 9, 11 et 16 mars), après avis favorable du ministère de l'intérieur.

Cinq entreprises sont habilitées à commercialiser leurs procédés d'identification par gravure et/ou collage : **Auvray** (appellations Auvray Speed Marking et ICABike), **Bicycode** (micropercussion et procédé Adcolite), **Euro identification** (appellation commerciale Recobike), **Malineo** (marque Paravol), **Manufacture française du cycle**.

Outre leur fiabilité technique, ces opérateurs ont dû **faire preuve de leur capacité à sécuriser les codes reversés dans un fichier unique**, consultable par les forces de l'ordre. D'autres entreprises se positionnent déjà sur ce marché, leurs procédés seront examinés le 24 mars prochain par les membres associés de l'Apic, dont fait partie le Club des villes et territoires cyclables.

En savoir davantage sur l'[Apic](#) et sur le [vol des vélos](#)

Le vélo n'est pas encore invité dans la loi Climat !

Absent du projet de loi climat et résilience, alors qu'il figurait dans les propositions de la convention citoyenne pour le climat, le vélo a été défendu par les [parlementaires du Club des élus nationaux pour le vélo](#) - animé par le Club des villes et territoires cyclables - auprès du rapporteur sur six points. En vain !

La majorité des amendements proposés pour réintroduire le vélo dans le projet de loi climat et résilience étaient soutenus par les associations cyclistes. Ils ont été **déclarés irrecevables, avant même une discussion en commission spéciale**.

Les amendements non-reçus portaient sur six points :

1. Généraliser le **forfait mobilités durables**.
2. Permettre le **cumul effectif** entre le forfait mobilités durables et le remboursement des transports en commun.
3. Transformer la **prime à la conversion** en prime à la mobilité durable.
4. Augmenter fortement le **Fonds vélo** pour financer les infrastructures cyclables à hauteur de l'objectif de 9% de part modale.
5. Permettre aux maires de **restreindre la circulation des poids-lourds** dépourvus de dispositifs de sécurité angles morts.
6. Rendre effectif le **déploiement du dispositif "savoir rouler à vélo"**.

La bataille se poursuivra lors de la séance plénière qui débute le 29 mars.

Détail des amendements à retrouver [ici](#)

Formation disponible pour les adhérents

L'enregistrement de la formation *Cadrage général juridique et financier des politiques cyclables* du 11 mars dernier est disponible sur l'[espace adhérents](#) du site du Club.

Cette formation, assurée par Agir et le Club, a abordé le cadre réglementaire général du vélo, les changements apportés par la loi d'orientation des mobilités, le périmètre d'intervention des collectivités territoriales, les incitations financières en faveur des mobilités actives.

Des nouveaux adhérents au Club

Bienvenue à **Nevers Agglomération**, communauté d'agglomération de la Nièvre de 67060 habitants et à la **ville de Bruyères-le-Châtel**, commune de 3400 habitants du département de l'Essonne (91), qui rejoignent le Club.

Dix nouveaux territoires ont rejoint le Club depuis le début de l'année portant à **207 le nombre d'adhérents**, représentant plus de **2000 collectivités territoriales** : Bourg-la-Reine (92) ; Bruyères-le-Châtel (91) ; Chilly-Mazarin (91) ; Dinan (22) ; Joigny (89) ; Lannion (22) ; Martigues (13) ; Nevers Agglomération (58), Perpignan Méditerranée Métropole (66) ; Saint-Michel-sur-Orge (91).

À l'agenda la semaine prochaine

Mardi 23 mars, de 9h30 à 16h30, Des abords d'école sûrs et accueillants : webinaire organisé par Rue de l'avenir et le Cerema avec la participation de **Mobiscol**. **Inscriptions** (gratuites) jusqu'au 19 mars.

Jeudi 25 mars, de 14h00 à 15h00, Mai à vélo : webinaire du Club des villes et territoires cyclables et de l'équipe de Mai à vélo **destiné aux collectivités territoriales**. Les objectifs ? Comment organiser des événements pour la première édition du mois national du vélo ? Partager les initiatives, les actions et éventuels blocages. S'inscrire [ici](#)

NE PAS REPENDRE

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

